

DEC131174DR15

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Michèle SCHAPPACHER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision du 15 février 1999 portant nomination de Mme Michèle SCHAPPACHER aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Michèle SCHAPPACHER, dans l'unité du CNRS n° 5629, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 29 mars 2013

Le directeur de l'unité  
Henri CRAMAIL

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL